

Mobilité générale de printemps et « fil de l'eau »

MOBILITÉ

La saisie des vœux sur le téléportail AgriMob par les agents sera possible du vendredi 5 mars au lundi 5 avril minuit à l'adresse <https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/>



Télécharger la note : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2021-154/telechargement>

La mobilité générale de printemps en quelques mots :

Pour la deuxième année consécutive, nous effectuons cette mobilité de printemps dans le cadre des [lignes directrices de gestion \(LDG\)](#) élaborées par le ministère de l'agriculture en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique.

- La saisie des vœux sur le téléportail AgriMob par les agents sera possible **du vendredi 5 mars au lundi 5 avril minuit** à l'adresse <https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/>

La procédure est exclusivement dématérialisée via le téléportail.

Les demandes de principe n'existent plus pour les agents administratifs et techniques.

IMPORTANT : Une candidature « non signée » (voir point 9 du guide utilisateurs, ci-annexé) ne pourra pas être prise en compte.

Attention : n'oubliez pas de communiquer tous les éléments et pièces jointes nécessaires à votre dossier, la dématérialisation a engendré des dossiers vides, s'il y a plusieurs agents qui demandent le même poste il faut des éléments de motivation.

Une mobilité se prépare, il est important d'échanger avec votre IGAPS.

Faites une demande par mël pour demander un rendez-vous avec les structures que vous demandez, n'hésitez à pas relancer. Si vous n'avez pas de réponse contactez votre IGAPS par mël, puis par téléphone.

Ne pas prendre contact avec la structure demandée peut aboutir à la non prise en compte de votre vœux de mobilité par l'administration lors de la CAP.

Si vous n'avez vraiment aucune réponse, gardez toutes vos demandes écrites pour les communiquer à vos représentants syndicaux.

N'hésitez-pas à nous transmettre vos dossiers afin que nous puissions les appuyer auprès de l'Administration conformément aux lignes directrices de gestion.

- **Les résultats seront publiés** en deux temps sur l'intranet du ministère à la rubrique "Mobilité" : le **15 juin** pour le premier tour, puis le **30 juin** après arbitrages finaux.

Adhérents UNSA vos services :

- La procédure de mobilité a évolué : Nous vous proposons une fiche vous rappelant les différentes étapes suite à votre demande de mobilité, selon un calendrier établi, afin de mieux vous accompagner dans vos démarches.
- Vous avez accès à plus de 4 200 postes que vous pouvez sélectionner par département, région, catégories et date de publication ou date limite de candidature.

Vous trouverez ces fichier en téléchargement ci-dessous ainsi qu'une représentation des postes par régions ci-après.

Les campagnes de mobilité de printemps ont été lancées par le Ministre de l'Agriculture (MAA) et le Ministère de l'Environnement (MTE) les 3 et 4 mars

La Fédération UNSA-Alimentation-Agriculture-Forêt a compilé plus de 3 700 postes ouvert à la mobilité la semaine dernière en croisant les postes publiés sur :

- le portail emploi public,
- la note générale de mobilité du MAA,
- la note de mobilité de la DGER,
- les mobilités au fil d'eau et 2d cercle.

A ces postes s'ajoutent les poste toujours en vigueur MTE, ONF, Fil de l'eau et 2d publiés les semaines précédentes.



Un contenu additionnel existe, mais celui-ci est réservé aux adhérents et n'est accessible qu'après identification / adhésion.